

LES MAISONS RELAIS LES PENSIONS DE FAMILLE

Document destiné aux professionnels de l'action sociale



Les maisons-relais s'inscrivent dans un dispositif national, mis en place par la circulaire DGAS/SDA n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux résidences sociales. L'Etat a décidé de renforcer ce dispositif qui est devenu une des priorités pour l'accès au logement en 2008-2012 (circulaire DGAS/DGALN n° 208-248 du 27 août 2008). Les maisons-relais constituent une modalité particulière de résidence sociale, régie notamment par l'article R353 du code de la construction et de l'habitat et la circulaire n° 965733 du 17 décembre 1996. Elle ouvre droit au bénéfice d'une allocation au logement.



Au sein de l'association "Une Famille Un Toit 44" il existe deux maisons-relais.
Ces 2 lieux sont labellisés "pension de famille" par la Fondation Abbé-Pierre.

I - Nos principes fondateurs

Une maison-relais est un lieu de vie et de ressourcement.

Elle offre un séjour durable, permettant aux personnes accueillies de s'installer dans leur logement et de prendre le temps de travailler d'autres projets.

Les résidents font le choix de vivre dans un lieu dont "le collectif" a une part importante dans le quotidien, tout en étant chez eux. Cette mixité permet de rompre l'isolement au quotidien, de dynamiser, de socialiser.

L'équilibre du groupe, la sérénité, le bien-vivre ensemble sont des priorités. Ils permettent à chacun d'être acteur, de prendre sa place, et de retrouver son rôle de citoyen.

Les maisons-relais sont aussi un lieu d'ouverture et d'échanges sur la vie locale (mairie, associations locales, autres maisons-relais, rencontres...)

II - Le profil des résidents accueillis dans nos pensions

L'accueil est réservé à des personnes seules, hommes ou femmes, (aussi bien à des couples à la Maison Relais des Toits Bleus), touchées par l'isolement familial et/ou relationnel, ne trouvant pas leur équilibre dans un logement autonome.

La Maison-relais favorise l'accueil de personnes suffisamment autonomes dans les actes de la vie quotidienne, dans la gestion de son logement et de ses soins (gestion du traitement, adhésion aux soins), et en capacité de vivre en groupe.

En amont de l'attribution d'un logement, la personne construit son projet avec les professionnels qui l'accompagnent et avec l'équipe de la maison. Il est important de prendre son temps. Des contacts réguliers et périodes d'essai sont indispensables pour préparer l'entrée, éventuellement sur plusieurs mois. Ils permettent de valider l'appropriation du projet par la personne, de s'assurer de sa place dans le groupe, et finaliser le travail partenarial.

III - 2 maisons pour 2 types d'accueils

L'association « Une Famille Un Toit » assure la gestion de 2 maisons relais :

- ▶ une à St Géréon « l'Ecochère »
- ▶ une seconde à Saint Mars la Jaille « Les Toits Bleus ».

Nous pouvons différencier les 2 maisons relais par leur configuration, leur organisation quotidienne et leur localisation.

▶ La résidence de « l'Ecochère » est composée d'un lieu centre, à l'écart du bourg de Saint Géréon, et de logements éclatés sur la ville d'Ancenis. Le lieu centre est constitué d'un rez-de-chaussée et d'un jardin destinés à un usage collectif et de 2 étages privatifs où se situent les logements.

Les résidents font le choix de partager le quotidien. La présence quotidienne de professionnels assure un regard bienveillant (hors soirs et week-end). L'organisation du quotidien est le support de la vie collective et est envisagée avec l'ensemble des résidents.

▶ La résidence « Les Toits Bleus », est composée d'un lieu centre et de logements éclatés. Elle se situe dans le bourg de Saint Mars la Jaille et donc bénéficie de la proximité des services nécessaires au quotidien. Elle a la possibilité d'accueillir des couples. Une pièce commune et le jardin sont à disposition du groupe.

Les résidents sont en demande et/ou besoin de convivialité, d'appartenance à un groupe, en demande de liens sociaux. Des temps forts et des temps d'accueils sont animés par l'équipe de salariés, en fonction des envies, des propositions, des compétences ... des résidents.

IV - Le traitement des candidatures

Pour exposer les candidatures, contacter :

- Yveline Guilloré, L'Ecochère-chemin de l'Ecochère - 44150 Saint Géréon - 02 40 83 92 66 ou 06 58 02 13 46 - lecochere@orange.fr
- Myriam Bréal ou Virginie Richart, Les Toits Bleus - 17 rue de la durantaie - 44540 St Mars la Jaille - 02 40 97 08 68 - lestoitsbleus@unefamilleuntoit44.org

Il sera alors envisagé les modalités de rencontres et les différentes étapes¹ nécessaires pour présenter la candidature à la commission de suivi. Lorsque l'entrée définitive est validée, le contrat de location, le règlement intérieur, l'état des lieux d'entrée, les modalités de paiements sont organisés en lien avec le service gestion locative de l'association.

V - l'importance du partenariat

La réussite dans la maison relais est étroitement liée au travail de collaboration, de communication entre les professionnels de la maison relais et les intervenants autour de la personne accueillie.

Les temps réguliers d'évaluation, qu'ils soient en amont ou en aval, avec les partenaires permettent de vérifier l'adaptation du projet individuel au lieu, au groupe et au fonctionnement de la maison.

¹ Pour rappel, des périodes d'observation permettent de vérifier l'adaptation du projet individuel et le fonctionnement global de la vie collective.